



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Jeudi 9 juillet 2015

Convoqué le 3 juillet 2015, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Madame Edith GODIER, maire.

Membres présents : Mme Edith GODIER, maire, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints. MM. Sébastien LETELLIER, David HERGAULT, Franck LEMERAY - Mmes Delphine TROPRES, Christelle LOUVEAU, conseillers municipaux.

Membres absents : Mme Nelly BIGOT, M. Joachim FAUCONNIER (excusé), Mme Marie-José BLEUX (excusée).

Le conseil municipal est composé de 11 membres en exercice, 8 sont présents.

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Didier BERTHELOT

Recensement 2016 : désignation du coordonnateur de l'enquête de recensement

Délibération n° 2015-17

Madame le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui aura lieu dans notre commune du 21 janvier au 20 février 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme Delphine TROPRES, conseillère municipale, coordonnateur communal. Elle sera chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Madame le maire prendra l'arrêté correspondant. Un agent recenseur sera recruté prochainement.

Point sur les travaux en cours

- Réfection des joints du mur de l'allée piétonne

Madame le maire annonce que le conseil départemental vient d'attribuer une subvention de 1 604 €, au titre de l'aide aux petites communes rurales pour aider au financement de la réfection du mur du chemin piéton dont le montant des travaux s'élèvent à 4 584 €.

- Pose de barrières chicanes en remplacement des barrières de chantier, à la Grande Ferme et au lavoir

Le devis de l'entreprise VALLOIS s'élève à 1 268.27 € TTC, le conseil autorise Madame le maire à signer le devis et à l'envoyer à l'entreprise.

- Réfection du tracé des lignes sur le terrain de tennis

L'employé communal a commencé de peindre les lignes du terrain de tennis, ce travail sera achevé à la fin de la semaine.

- Panneau : Baignade interdite

Le panneau « Baignade Interdite » a été posé au lavoir.

- Contrôle et mesure de 18 poteaux et bouche incendie.

Madame le maire présente un devis établi par la Saur pour le contrôle des poteaux et bouche incendie de la commune pour un montant de 1 219.32 €. Cette question sera revue lors du prochain budget,

Travaux routiers départementaux

Mme le Maire fait part d'un courrier émanant des deux conseillers départementaux du canton d'Evrecy qui recensent les besoins de la commune en matière de travaux routiers. Il sera proposé la réfection de la route départementale RD 675 « route de Bretagne » ainsi que la poursuite de l'étude d'un aménagement routier à la sortie de la rue St Denis

Point sur le lotissement le Verger III

Madame le maire informe le conseil sur l'avancement des travaux du lotissement « Le Verger III »

La fin de la 1^{ère} phase des travaux consistant à l'achèvement des différents réseaux est prévue le 30 juillet 2015. Les permis de construire, déjà déposés, pourront être instruits, à compter de cette date.

Le problème de l'altimétrie et de l'alignement des coffrets posés par ANTARGAZ est réglé.

Enfin, Madame le Maire présente le croquis de l'aménagement d'un trottoir rue St Denis en prolongement du chemin du Roy, le conseil ne formule aucune objection.

Point sur le recrutement d'un agent technique de 2^{ème} classe

Madame le maire informe le conseil que 3 candidats sur 4 se sont présentés lors des différents entretiens avec le groupe de travail.

Madame le maire précise que l'un des candidats est éligible à un CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi). Contrat de 20 heures hebdomadaire financé par l'État à hauteur de 60 %.

Questions diverses

M. Didier Berthelot donne une information concernant l'accessibilité des bâtiments publics. Une étude est faite par la communauté de communes (C.C.E.O.O)

Mme Delphine Troprès demande si le fournisseur du gaz naturel à savoir ANTARGAZ a le monopole sur la commune. La réponse est négative. Le choix du fournisseur est possible.

M. Didier Berthelot demande que l'étude des concessions dans le cimetière communal se fasse rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.